

# Les experts-comptables se félicitent de l'étalement des PGE



Le Gouvernement a signé la semaine dernière, avec l'Ordre des experts-comptables et la Fédération bancaire française, un accord de place permettant aux TPE en difficulté de pouvoir obtenir un étalement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).

## Un dispositif réclamé depuis 1 an

Ce nouveau dispositif était réclamé par les experts-comptables depuis janvier 2021, lors de la remise au ministre de l'Economie de 50 propositions pour la relance de l'économie, et permettra d'accompagner correctement les TPE en cette période de reprise économique.

Concrètement, les experts-comptables élargissent leur dispositif de soutien 'Business story prévention'. Les entreprises qui ne bénéficient pas de l'accompagnement d'un expert-comptable pourront



Ecrit par Echo du Mardi le 24 janvier 2022

gratuitement :

- réaliser un diagnostic de prévention des difficultés pour limiter les défaillances et garantir la relance économique ;
- obtenir l'attestation nécessaire, selon leur situation, à l'étalement de leur PGE (prêt garanti par l'Etat).

### **Participation à la relance de l'économie**

« Depuis le début de la crise, les experts-comptables, véritables économistes du quotidien, soutiennent les entreprises pour les aider à passer cette crise, insiste [Lionel Canesi](#), président du conseil national de l'Ordre des experts-comptables. La relance de l'économie française est une cause nationale dans laquelle les experts-comptables veulent prendre toute leur part. Il faut accompagner au mieux les chefs d'entreprise dans cette période charnière. »